

Direction des Ressources Humaines

**DECISION N° 001613 /MENA/DRH/SDPAA du 07 SEP 2021**  
portant **promotion de monsieur EDI N'Gbesso**, matricule **200 989 P**, **Conseiller à l'Extra-Scolaire chargé de la Vie Scolaire**, dans les fonctions de **Conseiller Régional**, à l'issue des travaux de la **Commission de Mutation et de Promotion 2021**

**LE DIRECTEUR DES RESSOURCES HUMAINES**

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi n° 92-570 du 11 septembre 1992 portant Statut Général de la Fonction Publique ;
- Vu la loi n° 2015-635 du 17 septembre 2015 portant modification de la loi n° 95-696 du 17 septembre 1995 relative à l'enseignement ;
- Vu le décret n° 93-607 du 2 juillet 1993 portant modalités communes d'application du Statut Général de la Fonction Publique ;
- Vu le décret n° 2011-290 du 12 octobre 2011 portant institution du poste de directeur des Ressources Humaines dans tous les Ministères ;
- Vu le décret n° 2015-432 du 2 juin 2015 portant classification des grades et emplois dans l'administration de l'Etat et dans les Etablissements Publics Nationaux ;
- Vu le décret n° 2017-11 du 10 janvier 2017 portant nomination du Vice-président ;
- Vu le décret n° 2018-960 du 18 décembre 2018 modifiant le décret n° 2017-150 du 1er mars 2017 portant organisation du Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation ;
- Vu le décret n° 2021-176 du 26 mars 2021 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2021-181 du 6 avril 2021 portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2021-190 du 18 avril 2021 portant attributions des membres du Gouvernement ;
- Vu l'arrêté n° 0028/MEN/CAB du 28 février 2001 portant attributions, organisation et fonctionnement de la Direction des Ressources Humaines ;
- Vu les résultats des travaux de la Commission de Mutation et de Promotion 2021 en date du 13 Juillet 2021 ;

**DECIDE**

**Article 1** : monsieur **EDI N'Gbesso**, matricule **200 989 P**, **Conseiller à l'Extra-Scolaire chargé de la Vie Scolaire**, précédemment en service à l'IEPP SINFRA est **promu Conseiller Régional** à la **DRENA d'AGBOVILLE**.

**Article 2** : La présente décision, qui prend effet à compter de la rentrée scolaire 2021-2022, sera enregistrée, communiquée et publiée partout où besoin sera.

**AMPLIATIONS**

MENA/DRH/SDPAA/CHRONO	1
SERVICE D'ORIGINE	1
SERVICE D'ACCUEIL	1
INTERESSE	1



**Mamadou BARRO**